

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Denis Bouvier et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur la politique ou les politiques dites des Ressources humaines conduite(s) au sein des administrations cantonales relevant des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire

La commission s'est réunie le lundi 3 novembre 2008, à la salle de conférence du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Elle était composée de Mme Monique Weber-Jobé et de MM. André Chatelain, Jean-Michel Dolivo, Claude-Eric Dufour, Félix Glutz, Pierre Grandjean, Daniel Mange et Claude Schwab, confirmé comme président. Le parti libéral ne s'est pas fait représenter.

Le Conseil d'Etat était représenté par M. Pascal Broulis, chef du DFIRE, accompagné de M. Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), et de Mme Caroline Sennwald, qui a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions.

Position du Conseil d'Etat et de l'administration

M. Pascal Broulis récapitule les raisons ayant conduit, en 2006, au dépôt du postulat de M. Denis Bouvier, concernant l'application de la politique des Ressources humaines à l'Etat de Vaud. Il mentionne que certaines problématiques concernant la gestion des ressources humaines au CHUV avaient été mentionnées par la Commission de gestion. En conséquence, une partie de la réponse au postulat a été rédigée par le Département de la santé et de l'action sociale, via l'Office du personnel du CHUV.

La position retenue par le Conseil d'Etat est de démontrer la fonction transversale du SPEV quant à la gestion de près de 28'000 collaborateurs/trices, y compris en termes de collaboration avec le CHUV et l'Université de Lausanne. Il s'agit d'illustrer l'organisation actuelle de la fonction ressources humaines, notamment en décrivant sa déclinaison au niveau des départements et des services de l'Etat.

Etant donné la mise en œuvre relativement récente de la nouvelle loi sur le personnel, la réponse du Conseil d'Etat se veut d'abord descriptive quant aux procédures mises en place, une évaluation qualitative s'avérant prématurée à ce stade : on assiste à l'heure actuelle à une évolution forte de la gestion des ressources humaines à l'Etat, notamment par un renforcement du rôle de coordination du SPEV.

Position du postulant

Représentant M. Bouvier, qui n'est plus membre du Grand Conseil, M. Jean-Michel Dolivo constate que le rapport actuel du Conseil d'Etat n'est pas acceptable aux yeux du postulant. En effet, concernant la méthode proposée initialement par M. Bouvier, il n'y pas eu de réelle évaluation de la mise en œuvre de la politique des Ressources humaines et le Conseil d'Etat n'a pas répondu aux

points 1 à 7 de son postulat.

Discussion

La discussion porte d'abord sur la distance entre les cas concrets et les grands principes, certains commissaires relevant des dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines. Le conseiller d'Etat rappelle la nécessité de faire remonter les cas concrets afin qu'ils puissent être traités et le chef du SPEV précise que la gestion des ressources humaines est composée d'une succession d'actes managériaux quotidiens, tels que l'engagement, la formation, ou même la prise en considération de difficultés professionnelles. Les problèmes individuels sont résolus successivement, à l'exemple des problématiques soumises au TRIPAC concernant les conditions de travail. Sinon, des évaluations sectorielles seraient nécessaires, mais ne sont actuellement pas possibles.

Une commissaire relève que le rapport a sa valeur en lui-même, par la description des bases légales en vigueur, la description de la structure des ressources humaines et la présentation de la collaboration existant avec les offices payeurs notamment. Néanmoins, elle remarque que ce rapport n'est qu'un "squelette" de la manière dont la politique des Ressources humaines a été mise en place à l'Etat et ne permet pas de percevoir la manière dont est vécue cette politique. Elle aurait souhaité un rapport plus proche de la réalité.

Un autre commissaire est satisfait du rapport du Conseil d'Etat, car la réponse ne peut porter que sur de grands principes, et ne saurait s'appliquer à l'ensemble des cas particuliers.

Le Conseil d'Etat aurait souhaité un délai plus long pour étayer la réponse, dans un contexte plus stable. Le chef du DFIRE cite, comme exemple, la demande faite par le député Philippe Leuba d'un rapport concernant la politique de rémunération de l'Etat de Vaud, qui sera traitée ultérieurement.

La discussion porte ensuite sur l'actualité d'un contexte rendu difficile par les longues négociations concernant le projet DECFO-SYSREM, dont les effets collatéraux péjorent la motivation des collaborateurs/trices de l'Etat. Mais, pour le Conseil d'Etat, le climat fortement émotionnel devrait laisser place à une stabilisation du système, qui n'évitera pas le passage par de nombreux recours : la politique mise en place ne saurait être évaluée prématurément.

A la question de savoir pourquoi la dissolution et le rattachement des responsables ressources humaines décidés par le Conseil d'Etat en 2005 pour quatre départements n'ont pas été appliqués à l'ensemble de l'Etat, il est répondu que la gestion des ressources humaines repose sur trois niveaux complémentaires : les autorités d'engagement (services), les correspondants RH des services et les responsables ressources humaines. Le rattachement voulu par le Conseil d'Etat en 2005 représente une tentative de "décloisonnement", afin d'éviter l'apparition de politiques sectorielles en matière de gestion des ressources humaines.

Vote

En conclusion, pour certains commissaires, le rapport du Conseil d'Etat est considéré comme satisfaisant parce qu'il pose clairement le cadre mis en place pour une politique cohérente de ressources humaines tandis que d'autres restent sur leur faim en regrettant qu'il y manque une évaluation de la mise en œuvre de cette organisation. Un commissaire affirme son opposition au rapport.

Par 4 voix contre 1 et 3 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'approuver le rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat Bouvier.

Malgré son abstention, le soussigné est confirmé comme rapporteur et M. Jean-Michel Dolivo annonce un rapport de minorité.

Saint-Légier, le 26 novembre 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Claude Schwab*